



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.
Vu l'arrêté de composition du comité social d'administration spéciale académique du 09 janvier 2023 ;
Vu l'arrêté de composition du comité social d'administration spéciale académique du 20 octobre 2023.

ARRÊTE

Chapitre I^{er} : Le comité social d'administration spécial académique

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial académique institué auprès du recteur de l'académie de Lille comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial académique de l'académie de Lille les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

- Monsieur Nicolas BOUS, SAENES, circonscription d'Avesnes-Aulnoye
- Monsieur Jonathan TOURNAY, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Nancy CLAUS, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Nathalie BARBET, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

b) Représentants suppléants (4)

- Madame Géraldine BOULET, attachée d'administration de l'État, DSDEN du Nord
- Madame Francine PREVOST, SAENES, Rectorat de Lille
- Madame Manuella LECAILLE, contractuelle, DSDEN du Pas-de-Calais
- Madame Christine COUSIN, SAENES, Rectorat de Lille

2. Au titre de l'UNSA-Éducation

a) Représentants titulaires (5)

- Madame Agnès BOCQUET, attachée d'administration de l'État, Rectorat de Lille
- Madame Corinne HUYGHE, IGR, Rectorat de Lille
- Madame Marie-Laurence GODART, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

- Madame Nathalie DA COSTA HERMIGNIES, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais
- Madame Denise DENEUVILLE, SAENES, Rectorat de Lille

b) Représentants suppléants (5)

- Madame Nathalie TOUSSAERT, ADJAENES, Rectorat de Lille
- Madame Françoise HENNEQUART, IGE, Rectorat de Lille
- Monsieur Samuel POULAIN, ADJAENES, circonscription de Lens-Vendin-le-Vieil
- Madame Graziella DERVEEUW, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Angélique LERICQUE, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

3. Au titre du SGEN-CFDT

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur Olivier CASALS, IGE, Rectorat de Lille

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur GOLUB Frédéric, ADJAENES, DSDEN du nord

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique institué auprès du recteur de l'académie de Lille comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique de l'académie de Lille les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

- Monsieur Nicolas BOUS, SAENES, circonscription d'Avesnes-Aulnoye
- Monsieur Jonathan TOURNAY, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Nancy CLAUS, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Nathalie BARBET, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

b) Représentants suppléants (4)

- Madame Sylvie WAREIN, contractuelle, DSDEN du Nord
- Madame Manuella LECAILLE, contractuelle, DSDEN du Pas-de-Calais
- Monsieur Grégory OLEJNICZAK, SAENES, circonscription de Douai-Centre
- Madame Christine COUSIN, SAENES, Rectorat de Lille

2. Au titre de l'UNSA-Éducation

a) Représentants titulaires (5)

- Madame Agnès BOCQUET, attachée d'administration de l'État, Rectorat de Lille
- Madame Corinne HUYGHE, IGR, Rectorat de Lille
- Madame Marie-Laurence GODART, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais
- Madame Nathalie DA COSTA HERMIGNIES, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

- Madame Denise DENEUVILLE, SAENES, Rectorat de Lille

b) Représentants suppléants (5)

- Madame Nathalie TOUSSAERT, ADJAENES, Rectorat de Lille

- Madame Françoise HENNEQUART, IGE, Rectorat de Lille

- Monsieur Samuel POULAIN, ADJAENES, circonscription de Lens-Vendin-le-Vieil

- Madame Graziella DERVEEUW, SAENES, DSDEN du Nord

- Madame Angélique LERICQUE, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

3. Au titre du SGEN-CFDT

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur GOLUB Frédéric, ADJAENES, DSDEN du nord

b) Représentant suppléant (1)

- Madame ZAOMI Sarah, ATRF, Rectorat de Lille

Article 5

Figure en gras, la modification apportée à l'arrêté du 22 novembre 2023.

Article 6

Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Lille, le

01 MARS 2024



Valérie CABUIL